

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 343 du 16 mars 1946 :

n° 343

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 mars 1946

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1946

Date du numéro

31 mars 1946

### TEXTE INTÉGRAL

Le salaire mensuel du menuisier Ali Mohamed en service au cercle de Tadjourah est fixé à mille huit cents francs (1.800 francs) pour compter du 1er octobre 1945, exclusif de toute indemnité de quelque nature que ce soit.